

Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire En date du 26 juin 2009

Séance du vingt six juin 2009,

Le vingt et un juin deux mil neuf, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le vingt six juin à 19 heures, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 12 VOTANTS : 15

Etaient présents : Messieurs, MACUDZINSKI, DARSONVILLE, LEFEBVRE, BESSET, DION, TANGUY, EUVERTE, DEVOS, Madame VOLLEREAU, membres titulaires. Monsieur CAQUET, Mesdames SALVADOR et SVITEK membres suppléants.

Absents représentés : Monsieur ROSIER par Monsieur DEVOS, Monsieur LEBARS par Monsieur DARSONVILLE, Monsieur ROTH par Monsieur BESSET, Madame PELFORT par Madame SALVADOR, Monsieur BEGHIN par Madame SVITEK, à partir de 20h30 Monsieur DINARD par Monsieur JOOS.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric TANGUY.



Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Président procède à l'appel.

A l'unanimité, Monsieur TANGUY est désigné secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour et sur proposition de Monsieur le Président l'ensemble des conseillers communautaires tient à apporter leur soutien à leur collègue Didier ROSIER, Vice-président et Maire de Rousseloy dans l'épreuve qu'il traverse. Ils lui souhaitent un prompt rétablissement et espère le retrouver au sein de cette assemblée au plus vite.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à faire quant aux comptes-rendus des conseil des 18 février et 18 mars dernier.

Monsieur Besset fait remarquer qu'il serait souhaitable que les comptes-rendus parviennent aux conseillers dans les délais réglementaires et, en tout état de cause, avant la réunion du conseil suivant afin que chaque conseiller soit bien informé des décisions prises précédemment. Il fait notamment état des orientations prises le 18 février, sur la fiscalité locale, qui n'ont pu être reprises lors du conseil du 18 mars appelé à voter le budget, faute de pouvoir se référer au conseil précédent. Monsieur Besset tient également à faire remarquer que chaque projet de délibération devrait être accompagné obligatoirement d'une note de synthèse ce qui n'est pas le cas pour ce conseil.

Tout en ne désapprouvant les remarques de Monsieur Besset, Monsieur le Président rappelle que les conditions actuelles de fonctionnement ne permettent pas de répondre à toutes les obligations. Il fait remarquer que depuis plusieurs semaines l'administration de Pierre Sud Oise fonctionne sans secrétariat, l'agent en congé de maternité n'ayant pas été remplacé pour

des raisons d'économie. Monsieur Dion faisant remarquer pour sa part que cette situation est bien la preuve qu'il est temps d'engager les procédures de recrutements envisagées.

Les comptes-rendus des conseils des 18 février et 18 mars 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Validation de la Programmation FRAPP 2009/2011 des projets inscrits sur le territoire de Pierre Sud Oise

Monsieur le Président présente la liste des différentes actions et projets proposés sur le territoire de Pierre Sud Oise par les différents établissements et collectivités à inscrire au titre du Fonds Régional d'Appui au Pays de Picardie. Compte tenu de leur caractère structurant pour le territoire Il propose que toutes ces actions soient reconnues par le GEP des Vallées Bréthoise et le Conseil Régional de Picardie comme d'intérêt intercommunal ou de « pays » même si ce n'est pas directement Pierre Sud Oise qui en est maître d'ouvrage.

Au cours du débat qui a suivi la présentation de ces projets, Monsieur Besset a souhaité savoir pourquoi ce n'étaient pas les deux communes concernées (Thiverny et Cramoisy) plutôt que Pierre Sud Oise qui se chargeraient de l'acquisition des deux terrains mis en vente par Arcelor-Mittal. A cela, Messieurs Dion et Darsonville ont tenu à rappeler que ces terrains avaient vocation à être utilisés dans le cadre des aménagements prévus le long des sentes de randonnées dont la communauté de communes a la charge. Une fois aménagés ces terrains seront aménagés en aires d'accueil où les randonneurs pourront se détendre et se reposer dans un cadre agréable avant de reprendre leur marche.

Concernant les autres projets, Monsieur Besset a tenu à faire part de la volonté des élus de Saint-leu d'Esserent de voter contre les propositions d'élaboration d'un plan de déplacement urbain à l'échelle du syndicat mixte du Scot ainsi que ceux relatifs à la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise. De même Messieurs Besset, Euverte et Madame Salvador se prononceront contre la proposition de création d'une Agence de Développement Economique commune à plusieurs communautés de communes et présentée conjointement avec la CAC. Monsieur le Président et plusieurs membres du conseil ont tenu à faire part de leur étonnement quant à ces prises de positions, l'idée étant de soutenir l'ensemble des projets présentés afin d'obtenir des financements plus conséquents.

Le Conseil a donc délibéré comme suit :

A l'unanimité de soutenir et conférer un caractère intercommunal ou de « pays » aux actions ci –après :

| Actions | Présenté par |
|--|-------------------------------|
| Aménagement du centre bourg | Ville de Cramoisy |
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Désenclavement de l'espace culturel & Social Jean Moulin - 1ère TRANCHE – Etude | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Désenclavement de l'espace culturel & Social Jean Moulin - 2ème TRANCHE | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Désenclavement de l'espace culturel & Social Jean Moulin - 3ème TRANCHE | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Requalification de la place de la république & de ses abords - 1ère TRANCHE | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Requalification de la place de la république & de ses abords - 2 ^{ème} TRANCHE | ville de Saint Leu d'Esserent |

| | |
|---|--------------------------------|
| Requalification du centre ville à SAINT LEU D'ESSERENT Requalification de la place de la république & de ses abords - 3 ^{ème} TRANCHE | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Construction d'une salle multi fonction & logement pour le gardien | Ville de St Maximin |
| Aménagement paysager, piétonnier dans le cadre d'un nouveau quartier en entrée de ville | Ville de St Maximin |
| Aménagement Place de la Salle des fêtes | ville de Saint Vaast les Mello |
| Accompagnement du Programme de construction de 30 logements locatifs sociaux | ville de Thiverny |
| Aménagement des "Quatre Coins" | ville de Thiverny |
| Réhabilitation de la voie communale N°5 - Complément Financier: <i>Courrier adressé au Président du CRP le 18 Mai 2009</i> | ville de Maysel |
| Création d'un musée de l'Histoire & du Patrimoine – AMO | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Création d'un musée de l'Histoire & du Patrimoine – TRAVAUX | ville de Saint Leu d'Esserent |
| Création d'un poste de Chargé de Mission Oise & Affluents | La C.C.P.S.O |
| Aménagement de la randonnée "à l'orée du bois St Michel" | |
| Aménagement de la "randonnée des sources" | |
| Aménagement de l'étang en accompagnement de la "randonnée des sources" | Ville de Rousseloy |
| Aménagement de la randonnée "entre champs & vallées" | C.C.P.S.O |
| Acquisitions & Aménagement d'aires de détente sur les territoires Thiverny & Cramoisy | C.C.P.S.O |
| Aménagement pour protection d'un espace naturel étang de 17 hectares plus marais, présentant un aspect intéressant d'un point de vue écologique paysager & social | ville de Saint Vaast les Mello |

Par 13 voix pour et 4 voix contre :

| Actions | Présenté par |
|--|--|
| Elaboration d'un plan de déplacement urbain à une échelle élargie | C.A.C et le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois |
| Travaux de réhabilitation d'une ancienne ferme & d'une maison | Ville de Saint Maximin & la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise |
| Confortement de la carrière souterraine Parrain | |
| Aménagement de la carrière à ciel ouvert dite "la tranchée" | |
| Architecture Intérieure & Muséographie du site central | Société d'Economie Mixte Locale Maison de la Pierre |
| Scénographie de la carrière Parrain (Etude & Conception) | Association La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise |
| Etude & Organisation de la fête & du Salon de la Pierre | |
| Expositions: " Construire à Lutèce", "le Travail aujourd'hui dans les carrières", "Portraits de travailleurs de la Pierre" | |
| Recrutement Chargé de Mission/Inventaire du patrimoine de la pierre | |
| Recrutement Chargé de Mission/Etude des anciennes carrières à ciel ouvert | |
| Recrutement Chargé de Mission Accueil du Publics | communautés de communes CAC et PSO |
| Création d'un Agence de développement économique | |

Modification du taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 28 mai 2009, Monsieur le Sous-préfet de Senlis a tenu à attirer son attention sur une erreur de calcul ayant conduit en mars dernier le Conseil Communautaire à fixer le taux de la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 10,91% alors que, compte tenu des liens entre les taux des différentes taxes, celui-ci ne peut excéder règlementairement 10,89%.

De ce fait, Monsieur le Sous-préfet a demandé à Monsieur le Président d'inviter le Conseil Communautaire à délibérer afin de procéder à la modification de ce taux.

Monsieur le Président tient à préciser au Conseillers Communautaires que la modification du taux entraînera une variation du produit de cet impôt de 39 euros pour l'année et l'ensemble des contribuables.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** à **10,89%** pour l'année 2009.

Approbation de la Charte de coopération CAC/PSO

Après avoir présenté la dernière version de la Charte de Coopération avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise qui tient compte des différentes remarques émises lors des précédentes réunions des Bureau et Conseil Communautaire et, notamment, en ce qui concerne la gouvernance, Monsieur le Président rappelle les axes de coopérations sur lesquelles les deux communautés se sont engagées à travailler conjointement.

Ce sont :

- La politique culturelle, le tourisme et les loisirs
- Le développement économique, l'emploi et la formation,
- L'aménagement durable de l'espace communautaire, l'équilibre de l'habitat, l'environnement et le cadre de vie,
- Les déplacements (moyens de transports, voies de communication, circulations douces...)
- Les grands projets extraterritoriaux comme le Canal « Seine-Nord-Europe », la ligne ferroviaire Creil-Roissy, l'aménagement de la « Trans'Oise », la création d'un barreau routier (4 voies) entre Creil et Chambly, la création d'une plate-forme multimodale, la réalisation d'un centre de congrès et d'un institut de formation aux métiers de la ville.

Tout en précisant qu'il ne souhaite pas reprendre les arguments qu'il a déjà développés lors des précédentes réunions et que chacun a pu entendre, Monsieur BESSET tient à faire savoir que les modifications contenues dans la charte ne modifient pour lui en rien la philosophie du texte proposé. En effet ce texte n'envisage, en l'état, aucune autre coopération qu'avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise et ne s'ouvre d'aucune manière vers les autres collectivités voisines de Pierre Sud Oise.

Après débat la Charte de coopération PSO/CAC est adoptée par 13 voix pour et 4 contre. Il est proposé de rendre publique cette charte dès sa signature solennelle.

Adhésion au Comité de défense et de développement du Centre Hospitalier de Creil

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des différentes réformes de la « carte hospitalière » des propositions de regroupement des hôpitaux de Creil et de Senlis sont en débat. S'appuyant sur un déficit, comme c'est le cas de 80% des hôpitaux publics, les auteurs de ces textes font peser des menaces sur l'hôpital public dans notre région. Afin d'assurer la défense de celui-ci, un « Comité de Défense et de développement du centre hospitalier de l'agglomération de Creil » a été constitué. Son but, outre la défense de l'établissement, est

d'assurer la promotion de l'hôpital public garantie de l'égalité des soins a contrario des propositions du type de la tarification dite « à l'activité » qui incitent les services à multiplier les actes au détriment de la prévention.

En outre, la proposition de regroupement des hôpitaux de Senlis et Creil pour des motifs exclusivement comptables risque d'éloigner plus encore le centre de décision des patients déshumanisant la relation malade/établissement hospitalier.

Les statuts du Comité de Défense prévoyant l'adhésion des collectivités, Monsieur le Président propose que Pierre Sud Oise se prononce pour cette adhésion afin de marquer l'attachement du Conseil Communautaire au Centre Hospitalier de Creil aux services duquel un très grand nombre d'habitants du territoire de Pierre Sud Oise font appel.

Pour Messieurs Besset et Euverte cette question relève d'une appréciation politique et ne concerne en rien les compétences de la Communauté de Communes. C'est, pour ces conseillers communautaires à chacun, en qualité de citoyen, de prendre position sur ce sujet et d'adhérer, s'il le souhaite, au Comité de Défense de l'Hôpital de Creil. C'est pourquoi ils ne voteront pas la délibération formalisant l'adhésion de Pierre Sud Oise.

Pour Messieurs Tanguy, Darsonville et Dion, comme pour Monsieur le Président, cette question intéressant la population des communes de Pierre Sud Oise sur un sujet des plus importants qu'est la santé et l'accès aux soins, elle se doit d'être prise en compte par celles et ceux à qui les habitants ont fait confiance.

La délibération portant adhésion de Pierre Sud Oise au « Comité de Défense et de développement du centre hospitalier de l'agglomération de Creil » et versement de la cotisation annuelle d'un montant de 50 € est votée par 12 voix pour et 5 voix contre.

Prise de participation à la Société Publique Locale d'Aménagement « Société d'Aménagement de l'Oise » (S.A.O).

Monsieur le Président rappelle la SEMOISE, Société d'économie mixte créée il y a quelques années par le Conseil Général, va être transformée, sous l'impulsion de son actionnaire principal le Département de l'Oise, en société publique locale d'aménagement (SPLA). Cette transformation va s'effectuer conformément aux dispositions de l'article L.327-1 du code de l'urbanisme qui a retranscrit dans le droit français une directive européenne. Cette société sera dénommée Société d'Aménagement de l'Oise (SAO).

Cette forme de société anonyme se caractérise par le fait que son capital doit être composé exclusivement de collectivités territoriales lui permettant, de ce fait, de travailler avec et pour les collectivités qui en sont actionnaires dans le cadre des règles du « in house », c'est-à-dire en échappant aux règles de mise en concurrence. Afin de bénéficier des prestations de cette société, Monsieur le Président propose que Pierre Sud Oise en devienne actionnaire en faisant l'acquisition du minimum d'actions tel que prévu par les statuts de la SPLA soit 1163 actions, d'une valeur nominale de 2,15€.

Après débat au cours duquel Monsieur Besset a tenu à rappeler qu'il ne lui semblait pas nécessaire de procéder à cette adhésion compte tenu que les villes ne bénéficieraient pas des services de la SPLA au motif que c'est la Communauté de Communes et elle seule qui en serait actionnaire, l'adhésion à la SAO dans les conditions prévues par ses statuts est adoptée par 13 voix pour et 4 abstentions

Attribution des subventions

Monsieur le Président expose que différentes associations exerçant leur activité sur le territoire de la Communauté de Communes ont sollicité une subvention de la part de celle-ci. Certaines de manière exceptionnelle, d'autres afin d'assurer leur fonctionnement ordinaire.

Lors du débat Monsieur Euverte réitère sa proposition, déjà faite l'an passé, d'inviter les associations à s'adresser à leurs villes plutôt qu'à la Communauté de Communes qui n'a pas, lui semble-t-il, compétence à distribuer des subventions.

Après discussion le Conseil Communautaire décide de limiter l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations dont le champ d'intervention dépasse les limites de la seule commune où elles sont implantées, sont uniques dans leur domaine d'activité et revêtent un caractère communautaire, notamment par l'accueil, aux mêmes conditions que les habitants de la commune d'implantation, des habitants de l'ensemble des 7 communes de Pierre Sud Oise.

Compte tenu de ces critères, il est décidé de ne pas attribuer en 2009 de subventions aux associations USE Foot et Radio Mercure qui en avaient fait la demande.

Sont concernées par l'attribution d'une subvention pour l'année 2009, les associations suivantes :

Par 11 voix pour et 5 voix contre :

| | |
|---|-----------|
| Hand-ball de Saint-Maximin | 1 000,00€ |
| Entente Saint Leu d'Esserent/Saint-Maximin de Tennis de Table | 300,00€ |
| Foyer Rural de Saint-Maximin | 200,00€ |
| Saint Leu Futsal | 150,00€ |
| Sport Twirl de Saint-Maximin | 200,00€ |

D'attribuer exceptionnellement une subvention aux associations œuvrant ou ayant œuvré en collaboration avec la Communauté de Communes Pierre Sud Oise ou participant, par une ou plusieurs de leurs actions, au rayonnement du territoire.

Sont concernées pour l'année 2009 les associations suivantes :

Par 11 voix pour et 5 voix contre :

| | |
|--|---------|
| Saint Leu Athlétisme pour la seconde édition de la « Course Nature » | 400,00€ |
| Saint Leu Athlétisme pour le deuxième « meeting des loups » | 200,00€ |

Par 12 voix pour et 4 voix contre :

| | |
|---|---------|
| Fédération de l'Oise de la Libre Pensée pour une exposition sur la Jacquerie | 150,00€ |
| Comité Loisirs et Traditions de Cramoisy pour l'achat de matériel de sonorisation | 300,00€ |

Campagne d'attribution de composteurs

Monsieur Tanguy rappelle que la campagne de distribution de composteurs s'est avérée être un succès de par le nombre important (266) de foyers ayant reçu ce type d'équipement. Il informe le conseil qu'à ce jour, plus de 80 foyers ont sollicité une attribution. Qu'une campagne de sensibilisation permettrait d'augmenter encore le nombre de foyers équipés entraînant une diminution du tonnage des ordures ménagères et déchets verts collectés.

Il est proposé de compléter cette distribution à l'automne envers les habitants qui se seront fait connaître, spontanément, d'ici au 30 juin. Une nouvelle campagne de grande envergure sera organisée pour distribution au printemps 2010.

Tout en se félicitant du succès de la distribution des composteurs un certain nombre de conseillers préféreraient que la prochaine distribution soit effectuée en une seule fois au printemps 2010 dans les mêmes conditions, notamment financières, que pour la campagne 2009.

Après un vote la proposition de 2 nouvelles étapes, une à l'automne 2009 et une au printemps 2010 est adoptée par 12 voix pour et 6 voix contre.

Organisation d'un semi-marathon et de différentes courses sur les territoires de la CAC et de Pierre Sud Oise le 25 octobre 2009

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la promotion des territoires de Pierre Sud Oise et de la Communauté d'Agglomération Creilloise il est proposé d'organiser, le 25 octobre prochain un évènement sportif à l'échelle des deux territoires.

S'adressant à des sportifs accomplis (clubs, semi-professionnels) et au grand public il se décomposerait en plusieurs courses à pieds dont l'une, traversant les sites majeurs et identitaires du patrimoine, revêtirait la forme d'un semi-marathon soit une distance d'un peu plus de 21 kilomètres. Partant de Creil et traversant les 3 autres villes de la CAC, ce semi-marathon se poursuivrait, pour PSO, sur les communes de Cramoisy, Thiverny pour se terminer à Saint-Leu d'Esserent, l'arrivée étant jugée sur la base de loisirs.

L'ensemble des conseillers se félicite de l'organisation d'une telle manifestation. Cependant, et afin de connaître les contraintes et obligations auxquelles chacune des villes traversées se verrait confrontée, Monsieur Besset, suivi par les autres maires concernés, souhaite qu'une réunion avec les organisateurs soit programmée rapidement. Monsieur le Président souhaite également que le club d'athlétisme de Saint-Leu d'Esserent, seul club de ce type de notre territoire, soit associé à la démarche.

A l'unanimité le conseil décide de s'inscrire dans la démarche de l'organisation de cet évènement le 25 octobre prochain et d'inscrire les sommes afférentes à cette organisation au budget

Appel d'offre relatif à la collecte des déchets - Assistance à Maîtrise d'ouvrage - choix d'un bureau d'étude

Monsieur Tanguy tient à rappeler que le marché de collecte et de transport des déchets ménagers arrive à échéance le 31 janvier 2010. Depuis la signature du présent marché, en 2005, de nouvelles dispositions réglementaires relative aux déchets, leur transport, leur traitement ont été édictée et se doivent d'être prise en compte pour l'avenir. C'est le cas en matière de déchets triés, de déchets verts ou de collecte des encombrants dont les D3E notamment.

Afin d'être à même de poursuivre la mission que le Conseil Communautaire s'est donnée de faire de ce secteur un secteur d'excellence, il est proposé de faire appel à un cabinet spécialisé afin d'aider à la rédaction, au montage et à l'analyse du marché à venir.

Plusieurs cabinets spécialisés ont été sollicités. Il s'agit des Cabinet RETIF, JCP Partner, Collect Concept et Bérim Ingénierie.

Après avoir examiné les différentes propositions le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité de retenir le Cabinet Bérim Ingénierie pour une prestation d'un montant de 13.903,50 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président a levé la séance à 22 h 35.

Le Secrétaire,

Frédéric TANGUY

Le Président,

Serge MACUDZINSKI